

Affichage : le 31/07/2020

**Commission de Gestion des Compétitions
PV du 28 juillet 2020
Catégories Seniors/Féminines/Futsal**

Président de séance : M F Poret

Présents : MM J-C Dagbert, G Flouret, J Wimez.

Assistent : Mmes S Hiot, C Loisel, V Legall. MM P Queniart, C Dupont, S Mille

Excusés : MM D Hary, C Fournier.

La Commission souhaite un prompt rétablissement à M. HARY actuellement hospitalisé.

La commission prend connaissance des courriers reçus depuis son dernier PV. Il apparaît que beaucoup ne tiennent pas compte des RG et des informations affichées sur notre site. Sur les bordereaux il a été constaté à plusieurs reprises des engagements au mauvais niveau sans aucun mot d'explication. Est-ce volontaire ? Une erreur ? De telles modifications devaient être signalées avant le 20 juin 2020, d'où des mails de demandes de renseignements. Doit-on les refuser ? Appliquer une amende ? Cela est gênant pour les clubs qui sont concernés par une accession suite à de tels faits. Ils ont peut-être laissé partir des joueurs ou ne se sont pas renforcés. De ce fait des niveaux de compétition sont incomplets. Des demandes de rétrogradation de plusieurs niveaux demandés à la dernière minute, ce qui est une source d'erreur supplémentaire. La commission se garde le droit de refuser de telles demandes, ou de les moduler, pour le bien des compétitions. Faut-il alourdir nos RG en limitant ces demandes à un seul niveau possible par saison ou si une demande est une rétrogradation de trois niveaux, l'équipe sera bloquée au niveau demandée durant trois saisons. Le football est un sport collectif avec des notions de fair-play et cela commence déjà là par le respect des autres clubs. Il faut savoir que de 8 refus d'accession ou demandes de rétrogradation la saison dernière, nous sommes arrivés au nombre effarant de 25 cette saison !

Cela devient de plus en plus difficile pour la commission de suivre ces mouvements. Elle travaille pour vous et le fait en toute impartialité, aidons la dans cette tâche ingrate.

Courrier de Hesdin Ol pour l'autorisation d'engagement d'une équipe U16 Féminines en District Artois : la commission donne un avis favorable à la demande.

Ne pourront accéder au niveau supérieur en fin de saison 2020/2021 et ce quel que soit le classement de l'équipe :

D1 : Calais Beau Marais 2, Arques 2, Longuenesse JS 2, Pays de St Omer 3.

D4 : Arques 3, Desvres 3,

D5 : Wavrans sur l'Aa 2, Recques sur Hem 3, Arques 4, Verchocq Ergny Herly 2, St Quentin Blessy 3, Hesdin 3, Bezinghem 2, Guines Marais 2.

D6 : Cucq 4, Wimereux 3, Campagne les Guines 3, Ste Marie Kerque 1, Wizernes 2, Quiestède 3, Vaudringhem 1, Boisjean 1, Vieille Eglise 1, Ruminghem 1.

D7 : Les Attaques 1, Guemps 1, Blériot 4, Watten 4, Wizernes 3, Wizernes 4, Roquetoire 3, Herbelles Pihem Inghem 3, Lys Aa 4, Lys Aa 5.

D1 Futsal : Watten Futsal 1, Calais Beau Marais Jeunes Futsal 2, Calais Union Futsal 2.

D2 Futsal : Calais Union Futsal 3, Oye Plage Futsal 2.

Ces interdictions réglementaires font suite à un refus d'accession, une demande de rétrogradation ou une équipe du club est « bloquée » au niveau immédiatement supérieur ou l'absence de deux niveaux d'écart par rapport à une équipe senior en Ligue.

Entente enregistrée à ce jour :

Senior : Grigny/Le Parcq jusqu'au 31/12 à Le Parcq puis en 2021 à Grigny (coupes et championnat).

Les distances ont été contrôlées (25 kilomètres entre les deux clubs, la plus courte Via Michelin). Il restera à vérifier si chacun des deux clubs a au moins un licencié dans la catégorie de l'entente. Cela sera fait début septembre.

Infraction Article 9 de l'Annexe 13 de nos RG :

Après l'enregistrement des bordereaux d'engagements, certains clubs ne répondent pas aux critères du nombre d'équipes obligatoires à avoir.

Ces clubs ont jusqu'au 1^{er} octobre 2020 pour se mettre en conformité par :

-l'ajout d'équipe(s) senior, jeunes ou féminines.

-l'engagement d'équipes U9 (une équipe U9 compte pour un ½ point dans le respect de certaines conditions).

-il y aura encore possibilité d'engager des équipes U11/U13 en 2^{ème} phase pour se mettre en conformité mais elles ne compteront que pour un ½ point.

Cette situation sera revue à la fin de saison car un club doit **commencer et terminer** avec ce nombre obligatoire d'équipes (ou ajout d'U11/U13 dès le début de la 2^{ème} phase).

La liste paraîtra dans un prochain PV.

Couleurs : le pv paraîtra prochainement sur internet.

Terrains/Salles : La désignation d'une aire de jeu pour chaque équipe est obligatoire, certains clubs l'ont oubliée. L'amende prévue à notre barème financier pour non désignation du terrain sera imputée aux clubs suivants : Alincthun, Bellebrune, Boisjean, Bomy, Equihen, Frencq, Guemps, Hallines, Hardingham, Le Portel AS, Le Touquet, Longuenesse Futsal,

Merlimont, Nieurlet, Rety, Setques, Steenbecque Morbecque, Tournehem, Vallée Bras de Brosne, Vaudringhem, Wail, Wimille Gazemetz.

Il n'y a pas d'obligation réglementaire que ces affectations paraissent sur notre site.

Nous invitons les clubs à consulter le site (championnats, agenda) ou Footclubs pour connaître le terrain de jeu et la nature du revêtement.

En District, il n'y a pas de notion de terrain de repli. Pour le Foot à 11, tout changement doit être validé par le District. Si cela fait suite à une dégradation subite de l'aire de jeu, un changement de terrain est possible si toutes les parties en présence sont d'accord (les deux équipes et le corps arbitral). Dans ce cas, cela doit être stipulé sur une feuille annexe et signé par les personnes responsables (arbitres, capitaines ou dirigeants). Pour le Foot à Effectif Réduit, merci de prévenir l'adversaire dans un délai raisonnable.

Certains clubs ne sont pas en conformité avec nos RG concernant le classement de leurs installations. Cela pourrait occasionner une non accession en fin de saison et ce quel que soit le classement de l'équipe. Nous invitons ces clubs à se rapprocher de notre commission des installations sportives pour étudier leur dossier, voire pour une application du dernier paragraphe de l'Article 100 de nos RG.

Concernant le classement du terrain par rapport au niveau de pratique de chaque équipe, le point sera fait une fois toutes les données saisies dans Foot2000 et fera l'objet d'un PV d'ici mi-septembre.

Conformément à l'article 101 de nos RG et aux RG de la FFF, les matchs « en nocturne » ne seront autorisés que si le terrain utilisé dispose d'un éclairage classé au minimum en catégorie « EFoot à 11 » pour toutes catégories et toutes les compétitions « herbe ».

Dérogations horaires :

Il est rappelé que les dérogations accordées ne sont valables que pour les rencontres de championnat et ce pour toutes les catégories. Comme il est inscrit dans nos RG, plus aucune dérogation pour la saison ne sera accordée ou modifiée une fois ce PV affiché sur notre site, sauf erreur rédactionnelle de notre part.

*Des équipes féminines souhaitent recevoir le **samedi après-midi**, cela ne sera possible que par dérogation (article 92) avec accord de l'adversaire et que si le terrain utilisé respecte les normes de l'éclairage pour la période hivernale (voir ci-dessus).*

Rappel des horaires réglementaires :

Senior :

D1 à D3 : dimanche 15H00.

D4 : dimanche 15H00, possibilité à 10H30 si pas d'équipe féminine le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

D5 : dimanche 10H30 si pas d'équipe féminine le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

Possibilité de jouer à 15H00.

D6 et D7 : dimanche 10H30 si pas d'équipe féminine le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

Futsal/Foot Loisirs : du lundi au vendredi en soirée.

Féminine : dimanche 10H30.

Différents horaires apparaissent avec des raisons certainement valables pour les demandeurs. La commission n'a pas entériné toutes les demandes, aux intéressés d'utiliser la demande de dérogation avec accord de l'adversaire (article 92 de nos RG).

Voici les modifications d'horaires souhaitées et validées par la commission par niveau :

D1 : toutes à 15H00.

D2 : toutes à 15H00.

D3 : toutes à 15H00 sauf Calais Beau Marais C et Marck C à 13H.

D4 : toutes à 15H00 sauf toutes les équipes des groupes A/B/C ; Colembert en groupe D et Brimeux en groupe E à 10H30. Etaples HV C à 13H.

D5 : toutes à 10H30 sauf Polincove, Raquinghem, Roquetoire B, Wailly Beaucamp, Loison sur Créquoise, Blangy sur Ternoise, Berck Genty, Fillières, Licques B à 15H. Calais Gd Pascal à 8H45.

D6 : toutes à 10H30 sauf Longuenesse Mala Foot B à 15H.

D7 : toutes à 10H30 sauf Watten D, Wizernes C, Outreau US, Boulogne Municipaux B, Hesdin Abbé C à 8H45.

Futsal : du Lundi au Vendredi en soirée.

Féminine à 11 : toutes à 10H30.

Féminine à 8 : toutes à 10H30.

Calendrier Général : La commission passe ensuite à l'élaboration du calendrier général :

Calendrier Général 2020/2021 District Côte d'Opale

Vacances scolaires	SENIOR					JEUNES			Remarques
Férié	Masculin	Féminine		lundi	Futsal	à 11 et 15 à 8	U13 D1	U13 D2, D3, D4 et U11	
		à 11	à 8						
22 et 23/08/20				24/08					
29 et 30/08/20	CF			31/08					
05 et 06/09/20	CF/CD	CF		07/09					
12 et 13/09/20	1A	1A	1A	14/09		CG	1A 1 ^{ère} phase		Rentrée U11
19 et 20/09/20	CF/2A	CF/CL		21/09	1A	1A	2A	1A	Rentrée U9
26 et 27/09/20	3A	2A	2A	28/09	CN	2A/CG	3A	2A	Rentrée U7
03 et 04/10/20	CF/4A	CF/CL		05/10	CN/CL	CD/MR	4A	3A	
10 et 11/10/20	5A	3A	3A	12/10	2A	3A/CG	MR/CD	CD	
17 et 18/10/20	CF/CD/10A/MR	CL/4A		19/10	3A	4A	5A	4A	
24 et 25/10/20	6A	5A	4A	26/10	4A	5A	MR	MR/CN	
31/10 et 01/11/20	CF/MR CF	CL/MR		02/11	CN/CH	MR	6A		Toussaint
07 et 08/11/20	7A	6A	5A	09/11	CL/CH	6A	7A	5A	
11/11/20	MR CF/MR	MR	MR			MR		MR	Armistice 1918
14 et 15/11/20	8A	7A		16/11	5A	7A	CN/CD	CN/CD	
21 et 22/11/20	9A	8A	6A	23/11	6A	CD/MR	MR	6A	
28 et 29/11/20	11A/CD/MR/MRCF	9A		30/11	7A	8A*/MR	1A 2 ^{ème} phase	7A	
05 et 06/12/20	MR	10A	7A	07/12	CL/8A	9A*	2A/CD	CD	
12 et 13/12/20		11A		14/12	CH		3A	MR	
19 et 20/12/20		Salle	Salle	21/12			MR	MR	
25/12/20									Noël
26 et 27/12/20				28/12	FINALE CH				
01/01/21									Jour de l'An
02 et 03/01/21				04/01/21	9A				
09 et 10/01/21		Salle	Salle	11/01	CD/MR		MR		
16 et 17/01/21		1R	8A	18/01	10A		4A	MR	
23 et 24/01/21		2R	9A	25/01	11A		5A	MR	Enduropale
30 et 31/01/21		Salle	Salle	01/02	CD/MR		MR/CD	CD	
06 et 07/02/21		3R		08/02	1R		MR/CN	CN/MR	
13 et 14/02/21		4R	1R	15/02	MR		6A	MR	
20 et 21/02/21		Salle	Salle	22/02	2R		MR	MR	
27 et 28/02/21		Salle	Salle	29/02	CD/MR		MR	MR	
06 et 07/03/21	10R/CD/MR	5R	2R	08/03	3R		7A	MR	
13 et 14/03/21	1R	FINALE	SALLE	15/03	4R	1A(2 ^{ème} phase)	CN/CD/MR	CN/CD	
20 et 21/03/21	2R	6R	3R	22/03	5R	2A	1R	1R	
27 et 28/03/21	3R	7R	4R	29/03	6R	3A	2R	2R	
03 et 04/04/21	11R/CD	MR	MR	05/04	7R	CD/MR	3R	3R	Finale Dépt U13
05/04/21	CD/MR	MR	MR			MR		MR	Lundi Pâques
10 et 11/04/21	4R	8R	5R	12/04	8R	4A	4R	4R	
17 et 18/04/21	5R	9R	6R	19/04	9R	5A	5R	5R	
24 et 25/04/21	6R	10R	7R	26/04	10R	CD/MR	MR/CD	CD/MR	
01 et 02/05/21	1/8 CD/MR	11R	8R	03/05	MR	1R (2 ^{ème} phase)	MR		Fête du travail
08 et 09/05/21	7R	MR	MR	10/05		2R	MR/CD		Armistice 1945
13/05/21	¼ CD	B				MR		MR	Journée U7
15 et 16/05/21	8R	B	9R	17/05	11R	3R	6R	6R	
22 et 23/05/21		B		24/05		4R	MR	MR	Pentecôte
24/05/21						CD/MR		MR	
29 et 30/05/21	½ CD	B		31/05	FINALE	MR	7R	7R	Journée U9
05 et 06/06/21	9R	B		07/06		5R		FINALES	
12 et 13/06/21	FINALES	B		14/06		CD			
19 et 20/06/21	FINALES	B		21/06					
26 et 27/06/21				28/06					

Légende : cases noires « éviter de jouer » demandé par les clubs !

MR CF : matchs remis de CF lors des premiers tours lorsque doublon CF-Championnat (2^{ème}, 4^{ème} tour...)

Légende : CF : Coupe de France, A : Aller, R : Retour, CL : Coupe de la Ligue (féminine, futsal), CD : Coupes de District, MR : Match Remis, ChD : Challenge District Futsal, 10/11 * : ne concerne que les groupes de 11 ou 12 en senior, jeunes à 11, CG : Coupe Gambardella, CN : Coupe Nationale U13. B1, B2, B3 : barrages en féminines. Pour le calendrier Futsal est indiquée la date du lundi

Groupes : La commission a essayé de tenir compte des souhaits des clubs mais bon nombre étaient hors délai. Le tirage au sort des groupes de D1 s'est déroulé en présence des représentants des clubs suivants : Ardres RC, Arques ES, Berck AS, Blaringhem US, Blendecques FCP, Boulogne ESL, Bourthes US, Calais Beau Marais F, Calais Hauts de France, Campagne les Guines FC, Conchil le Temple AS, Coquelles SC, Eperlecques CA, Equihen Plage US, Etaples AS, Fort Vert FJEP, Calais Grand Pascal FC, Guines ES, Le Portel US, Longuenesse JS, Montreuil US, Neufchatel Eclair, Nielles les Bléquin US, Nortkerque AS, Quiestède US, Recques sur Hem FC, Saint Léonard ES, Saint Quentin Blessy US, Watten CS

Excusés : Desvres JS, Etaples HV, Verton FC

Absents : Attin US, Campagne les Hesdin AS, Outreau AS, Pays de St Omer US

Seniors :

D1 A (15H)	D1 B (15H)	D1C (15H)
ETAPLES AS 2	COQUELLES 2	CALAIS BEAU MARAIS 2
CALAIS GD PASCAL 2	ARQUES ES 2	LONGUENESSE JS 2
PAYS ST OMER 3	OUTREAU AS 2	DESVRES
CONCHIL TEMPLE	NIELLES BLEQUIN	ST QUENTIN BLESSY
MONTREUIL	RECQUES S/HEM	BLARINGHEM
VERTON	EPERLECQUES	LE PORTEL US
NEUFCHATEL	BERCK AS	WATTEN
ARDRES	CALAIS HAUTS DE France	BLENDECQUES
GUINES ES	QUIESTEDE	ATTIN
CAMPAGNE LES GUINES	FORT VERT	ETAPLES HV
SAINT LEONARD	BOULOGNE ESL	CAMPAGNE LES HESDIN
NORTKERQUE	BOURTHES	EQUIHEN

D2 A (15H)	D2 B (15H)
AUDRUICQ 2	LUMBRES 2
RINXENT	PAYS ST OMER 4
COULOGNE 2	ST OMER ESSOR
BLEROT PLAGE 2	ENQUIN LES MINES 2
LANDRETHUN LE NORD	MAMETZ
SANGATTE	SURQUES ESCOEUILLES
RECQUES S/HEM 2	LICQUES
OYE PLAGE	GUINES ES 2
TOURNEHEM S/HEM	WARDRECQUES
CALAIS ENTENTE	ROQUETOIRE

D2 C (15H)	D2 D (15H)
LE TOUQUET 3	LE PORTEL STADE 3
MONTREUIL 2	LONGFOSSE
ATTIN 2	MARQUISE
BEAURAINVILLE	WIMEREUX
HESDIN OL 2	ST MARTIN BOULOGNE 2
MERLIMONT	OUTREAU AS 3
BEZINGHEM	AMBLETEUSE
DANNES	WIMILLE
DESVRES 2	OSTROHOVE
CONDETTE	NIELLES BLEQUIN 2

D3 A (15H)	D3 B (15H)	D3 C (15H)
MARCK 3 (13H)	WAVRANS S/AA	VERCHOCQ ERGNY HERLY
NORTKERQUE 2	ALQUINES	FRUGES
FORT VERT 2	EPERLECQUES 2	CREQUY FRESSIN
GUINES MARAIS	LUMBRES 3	BLARINGHEM 2
CALAIS BALZAC	TOURNEHEM S/HEM 2	BOURTHES 2
COQUELLES 3	ST MARTIN LAERT	LYS AA FC
CALAIS BEAU MARAIS 3 (13H)	ST QUENTIN BLESSY 2	CAMPAGNE HESDIN 2
CALAIS SO	NORDAUSQUES	LONGFOSSE 2
CALAIS CATENA	WATTEN 2	RENESECURE
CAMP.GUINES 2	WARDRECQUES 2	BLENDECQUES 2

D3 D (15H)	D3 E (15H)
CUCQ 2	HESDIN ABBE
VERTON 2	FRENCQ
AUCHY LES HESDIN	BOULOGNE ESL 2
HUBY ST LEU	WIMILLE 2
GOUY ST ANDRE	LE PORTEL AP
ETAPLES HV 2	PONT DE BRIQUES
RANG FLIERS	ST LEONARD 2
CONDETTE 2	ST MARTIN BOULOGNE 3
CAMIERS	LA CAPELLE LES BOULOGNE
NEUFCHATEL 2	SAMER

D4 A (10H30)	D4 B (10H30)	D4 C (10H30)
PAYS ST OMER 5	ISQUES	FORT VERT 3
ARQUES 3	CUCQ 3	CALAIS GD PASCAL 3
HELFAUT	DESVRES 3	SANGATTE 2
WIZERNES	CREMAREST	COULOGNE 3
ESQUERDES	MONTREUIL 3	NORTKERQUE 3
ENQUIN LES MINES 3	ATTIN 3	BLERLOT PLAGE 3
FRUGES 2	EQUIHEN 2	AMBLETEUSE 2
LONGUENESSE JS 3	HESDIN ABBE 2	SURQUES ESCOEUILLES 2
BLENDECQUES 3	CONDETTE 3	LE PORTEL AP 2
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

D4 D (15H)	D4 E (15H)	D4 F (15H)
QUIESTEDE 2	BEAURAINVILLE 2	CALAIS HAUTS France 2
HERBELLES PIHEM INGHEM	ETAPLES AS 3	MARQUISE 2
THEROUANNE	BERCK AS 2	RINXENT 2
ST OMER ESSOR 2	ETAPLES HV 3 (13H)	CONTEVILLE WIERRE
LONGUENESSE MALA FOOT	CONCHIL TEMPLE 2	CALAIS ENTENTE 2
ECQUES HEURINGHEM	MERLIMONT 2	ELINGHEN
ST MARTIN LAERT 2	WIMEREUX 2	LANDRETHUN NORD 2
COLEMBERT (10H30)	VIEIL MOUTIER	FRETHUN
EXEMPT	BRIMEUX (10H30)	HARDINGHEM
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

D5 A (10H30)	D5 B (10H30)	D5 C (10H30)	D5 D (10H30)
AUDRUICQ 3	RECQUES S/HEM 3	VERCHOCQ ERGNY HERLY 2	HESDIN OL 3
ARDRES 2	NIELLES BLEQUIN 3	THIEMBRONNE	HUBY ST LEU 2
BREMES LES ARDRES	HELFAUT 2	ST QUENTIN BLESSY 3	VERTON 3
GUINES MARAIS 2	SETQUES	BLARINGHEM 3	MARESQUEL
OYE PLAGE 2	PAYS ST OMER 6	MAMETZ 2	AUCHY LES HESDIN 2
COULOGNE 4	ST OMER ESSOR 3	COYECQUES	WAILLY (15H)
BALINGHEM	LONGUENESSE JS 4	CREQUY FRESSIN 2	LOISON (15H)
POLINCOVE (15H)	RACQUINGHEM (15H)	WAVRANS S/AA 2	BLANGY (15H)
WATTEN 3	ST MARTIN LAERT 3	HALLINES	BERCK GENTY (15H)
EPERLECQUES 3	HERBELLES PIHEM INGHEM 2	ROQUETOIRE 2 (15H)	FILLIEVRES (15H)

D5 E (10H30)	D5 F (10H30)	D5 G (10H30)
EQUIHEN 3	LE PORTEL GPF	SAINT TRICAT
PREURES ZOTEUX	RINXENT 3	MARQUISE 3
BEZINGHEM 2	BOULOGNE USCO 3	CALAIS GD PASCAL 4 (8H45)
LONGFOSSE 3	LICQUES 2 (15H)	CALAIS AS
DANNES 2	WIMEREUX 3	WISSANT
VIEIL MOUTIER 2	BOULOGNE ESL 3	CALAIS CATENA 2
BOURTHES 3	ST LEONARD 3	CALAIS SO 2
NEUFCHATEL 3	LE PORTEL US 2	BONNINGUES LES ARDRES
ISQUES 2	OSTROHOVE 2	COULOMBY
PONT BRIQUES 2	WIMILLE 3	EXEMPT

D6 A (10H30)	D6 B (10H30)	D6 C (10H30)
CAMPAGNE GUINES 3	LANDRETHUN ARDRES	WIZERNES 2
STE MARIE KERQUE	AUDRUICQ 4	QUIESTEDE 3
FORT VERT 4	NIEURLET	THEROUANNE 2
GUINES ES 3	BOISDINGHEM ZMN	RENESECURE 2
ARDRES 3	EPERLECQUES 4	ECQUES HEURINGHEM 2
VIEILLE EGLISE	TOURNEHEM 3	LONGUENESSE MALA FOOT 2 (15H)
ELINGHEN 2	ALQUINES 2	WARDRECQUES 3
ANDRES	ARQUES 4	LYS AA FC 2
MARQUISE 4	MAMETZ 3	RACQUINGHEM 2
EXEMPT	EXEMPT	STEENBECQUE MORBECQUE

D6 D (10H30)	D6 E (10H30)	D6 F (10H30)
VAUDRINGHEM	ENT.GRIGNY/LE PARCQ	PREURES ZOTEUX 2
LUMBRES 4	BOISJEAN	FRENCQ 2
SENINGHEM	RANG FLIERS 2	ALINCTHUN
BOMY	TUBERSENT	CREMAREST 2
HUCQUELIERS	BERCK AS 3	ETAPLES HV 4
FRUGES 3	VALLEE BRAS BROSNE	DESVRES 4
SURQUES ESCOEUILLES 3	MERLIMONT 3	CAMIERS 2
SENLECQUES	BEAURAINVILLE 3	CUCQ 4
SETQUES 2	EXEMPT	EXEMPT
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

D6 G (10H30)	D6 H (10H30)
LE PORTEL AS	CALAIS PETIT COURGAIN
LE PORTEL GPF 2	CALAIS BEAU MARAIS 4
BELLEBRUNE	CALAIS OPALE BUS
COLEMBERT 2	ST INGLEVERT
RETY	COQUELLES 4
BOULOGNE MUNICIPAUX	CALAIS BALZAC 2
BOULOGNE CONTI	SANGATTE 3
BOULOGNE ESL 4	OFFEKERQUE
SAMER 2	CALAIS HAUTS France 3
PONT BRIQUES 3	FRETHUN 2

D7 A (10H30)	D7 B (10H30)	D7 C (10H30)
BLERIOT PLAGES 4	BOISDINGHEM ZMN 2	ROQUETOIRE 3
CALAIS AS 2	WATTEN 4 (8H45)	RENESECURE 3
CALAIS BEAU MARAIS 5	POLINCOVE 2	COYECQUES 2
NORTKERQUE 4	ALQUINES 3	RACQUINGHEM 3
CALAIS SO 3	LICQUES 3	LYS AA FC 4
CALAIS ENTENTE 3	ST MARTIN LAERT 4	ST OMER ESSOR 4
GUEMPS	BONNINGUES ARDRES 2	BLENDÉCQUES 4
RUMINGHEM	LYS AA FC 5	NIEURLET 2
GUINES ES 4	LOTINGHEM	ESQUERDES 2
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

D7 D (10H30)	D7 E (10H30)	D7 F (10H30)
WIZERNES 3 (8H45)	CONCHIL TEMPLE 3	LA CAPELLE BOULOGNE 2
VERCHOCQ ERGNY HERLY 4	VERCHOCQ ERGNY HERLY 3	BGNE MUNICIPAUX 2 (8H45)
THIEMBRONNE 2	GOUY ST ANDRE 2	CONTEVILLE WIERRE 2
LOTINGHEM 2	WAIL	ST MARTIN BOULOGNE 4
LYS AA FC 3	HUBY ST LEU 3	VERTE VALLEE
NORDAUSQUES 2	TUBERSENT 2	BOULOGNE CONTI 2
COULOMBY 2	WAILLY 2	HESDIN ABBE 3 (8H45)
WICQUINGHEM	BOURTHES 4	SENLECQUES 2
NIELLES BLEQUIN 4	OUTREAU US (8H45)	EXEMPT
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

D7 G (10H30)
ST INGLEVERT 2
HARDINGHEM 2
BREMES LES ARDRES 2
BALINGHEM 2
AMBLETEUSE 3
LES ATTAQUES
CALAIS ENTENTE 4
CALAIS BALZAC 3
EXEMPT
EXEMPT

Futsal :

D1 A
WIMILLE GAZEMETZ
LONGUENESSE FUTSAL (Je 21H)
WATTEN FUTSAL (Lu 21H)
WIMEREUX FUTSAL (Lu 21H)
ARQUES FUTSAL (Ma 21H)
OUTREAU FUTSAL (Ma 20H)
CALAIS UNION FUTSAL 2 (Me 20H)
RINXENT FUTSAL (Je 20H30)
CALAIS JEUNES FUTSAL 2 (Me 20H30)
WARDRECQUES FUTSAL (Me 20H30)
FRUGES (Ma 20H30)
EXEMPT
D2 A
FRETHUN FUTSAL (Je 21H)
OYE PLAGES FUTSAL 2 (Ma 20H)
LONGUENESSE FUTSAL 2 (Je 21H)
CALAIS UNION FUTSAL 3 (Ve 20H)
RUMINGHEM FUTSAL (Je 20H)
WIMILLE GAZEMETZ 2 (Je 20H30)
RINXENT FUTSAL 2 (Je 20H30)
MONTREUIL (Lu 20H)
WIMEREUX FUTSAL 2 (Je 20H30)
GUINES CORNAILLES FUTSAL (Lu 20H30)
ST OMER FUTSAL (Lu 21H)
ARQUES FUTSAL 2 (Lu 21H)

Féminines :

D1 A (10H30)	D1 à 8 A (10H30)	D1 à 8 B (10H30)
ARDRES	CALAIS CATENA	HESDIN OL 2
BOURTHES	CALAIS BEAU MARAIS	SURQUES ESCOEUILLES
CANCHE FEMININ	VIEILLE EGLISE	BEZINGHEM
GUINES ES	BLERLOT PLAGE	BOURTHES 2
LE PORTEL STADE	WISSANT	CANCHE FEMININ 2
ENT.LONGUENESSE JS/RENESECURE	LANDRETHUN LE NORD	VERCHOCQ ERGNY HERLY
MARQUISE	MARAIS DE GUINES	COYECQUES
ROQUETOIRE	AMBLETEUSE	MARESQUEL
ST MARTIN BOULOGNE	RECQUES S/HEM	
PAYS ST OMER US 2		
VERTON		

Concernant les compétitions seniors, futsal, féminines et jeunes, la commission est toujours prête à prendre les engagements d'équipes dans la mesure des places disponibles et du respect de nos RG. Mais cela dans des délais raisonnables. Donc si des clubs voulaient ajouter des équipes, hâtez-vous !

Tableaux des mouvements de fin de saison :

Senior :

Ce tableau est affiché dans un PV annexe pour une question technique de mise en page.

Futsal :

Mouvements Futsal fin de saison 2020/2021

D1 :

Nombre d'équipes 2020/2021	12	12	12	12
Nombre de montée en R2	1	1	1	1
Nombre de descente(s) de R2	0	1	2	3
Nombre de montées de D2	2	2	2	2
Nombre de descente(s) en D2	3	4	5	6
Nombre d'équipes 2021/2022	10	10	10	10

D2 :

Nombre d'équipes 2020/2021	en fonction des engagements (1 groupe)			
Nombre de montées en D1	2	2	2	2
Nombre de descente(s) de D1	3	4	5	6
Nombre d'équipes 2021/2022	en fonction des engagements			

Féminines à 11 : notre District dispose d'une place pour les barrages d'accèsion vers la Ligue. Il y a certains critères à respecter. La commission féminine informera les clubs de D1.

Mutés supplémentaires : Suite à la parution du PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage, certains clubs ont le droit à un, voire deux mutés supplémentaires. Comme il a été indiqué dans ce PV, l'attribution de ce droit doit être signalée au District (la Ligue quand l'équipe A est en Ligue avec copie au District) pour le 20/08/20 faute de quoi ce droit serait perdu. Un tableau récapitulatif paraîtra avant le début des compétitions (1^{er} tour de Coupe de France).
Prochaine réunion sur convocation

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure : article 152 des Règlements Généraux de notre District).

Le Président de séance,
F Poret